DEPARTEMENT Commune de VILLERS-LES-MOIVRONS

De MEURTHE ET MOSELLE

**PROCES-VERBAL**

**DES**

**Délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 01 octobre 2021**

Nombre de conseillers en exercice : 11

De présents : 06

De votants : 07

Date de convocation : 24/09/2021 Date d’affichage : 24/09/2021

Date affichage du Procès-Verbal des délibérations : 08/10/2021

L’an deux mil vingt et un, le premier octobre, à 19 heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de VILLERS-LES-MOIVRONS sous la présidence de Madame HUART Sonia, Maire.

Etaient présents : Sonia HUART, Alexis VENIER, Fabien DE VEENE, Marie-Claire MARTEL, Viviane VENIER, Gérard COQUERON

Absents excusés : Laurent MIDON, Alexandre LOUIS

Absents non excusés : Denis DROUVILLE, Marjorie MATHIEU, Alexandre DROUVILLE

Pouvoir : Laurent MIDON a donné pouvoir à Sonia HUART

Marie-Claire MARTEL a été désignée comme secrétaire de séance

Formant la majorité des membres en exercice.

**2021-18 : PRIME NAISSANCE**

**Annule et remplace la délibération du 29/10/2001**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide d’attribuer la somme de 20€ pour les familles demeurant sur la commune et ayant un nouveau-né.

Cette prime sera attribuée sur présentation d’un livret de famille, d’un acte de naissance, d’une pièce d’identité et un RIB. Un livret d’épargne devra être au nom de l’enfant.

**2021-19 : ONF – COUPES DE L’EXERCICE 2022**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, fixe comme suit la destination des coupes de l’exercice 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

* Approuve l’Etat d’Assiette des coupes de l’exercice 2022 présenté.
* Demande à l’Office National des Forêts de bien vouloir procéder en affouage à la désignation des coupes inscrites à l’état d’assiette présentées ci-après
* Informe le Préfet des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l’ONF
* Pour les coupes inscrites, fixe comme suit la destination des coupes de l’exercice 2022

Partage sur pied entre les affouagistes.

Les bénéficiaires solvables seront désignés ultérieurement par Madame le Maire et la répartition de l’affouage se fera après visite des sites concernés avec l’agent de l’ONF du secteur.

Fixe la taxe d’affouage à 4€ le stère

**2021-20 : Projet d’extension du périmètre d’épandage des cendres sous foyer de chaufferies biomasse par la société TTM Environnement située à Custines**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 6 voix Pour et 1 abstention, donne un avis favorable au projet d’extension du périmètre d’épandage des cendres sous foyer de chaufferies biomasse par la société TTM Environnement située à Custines

**2021-21 : Décision modificative n°1**

**Cession action SPL-XDEMAT**

**Imputations de dépenses**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Chapitre** | **Article** | **Désignation** | **Montant** |
| **21** | **21318** | **Autres bâtiments publics** | **- 15,50** |
| **26** | **261** | **Titres de participation** | **+ 15,50** |
| **Total** | | **0,00** | |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, accepte la décision modificative n°1

**2021-22 : Convention d’adhésion PAYFIP**

**Service de paiement en ligne des recettes publiques locales**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention d’adhésion PAYFIP et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, donne délégation à Madame le Maire afin de signer toutes les conventions obligatoires relatives aux finances publiques.

**2021-23 : Défibrillateur Automatisé Externe (DAE)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, autorise l’installation d’un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, donne pouvoir à Madame le Maire dans le choix de l’entreprise et le choix du Défibrillateur pour un montant de 2 500 € maximum.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

*ORDRE DU JOUR*

* Prime naissance
* ONF – coupes exercice 2022
* Préfecture – Projet d’extension du périmètre d’épandage des cendres sous foyer de chaufferies biomasse
* Décision modificative n°1
* Adhésion Payfip
* DAE

*Informations diverses*

La 21ième édition de la Val de Lorraine classic

Demande d’installation d’un compteur électrique route de Moivrons

• 21ème Val de Lorraine Classic (26 et 27 mars 2022) : Le Maire approuve le tracé et autorise le passage des responsables du tracé en amont pour l’organisation de celle-ci.

• Demande d’installation compteur électrique « rue de vigneulle » qui sera accordée tout en reprécisant bien au propriétaire que les frais seront à sa charge, qu’il serait donc sûrement nécessaire de réactualiser les coûts de l’installation et qu’il est aussi nécessaire pour des raisons de sécurité que le câblage ne traverse pas en aérien le chemin menant à la ferme.

Divers :

• Un membre du Conseil aborde de nouveau les problèmes de sécurité routière dans le village. La sécurité routière a, pendant une semaine, installé un boitier afin de compter les passages routiers et leurs vitesses afin que nous ayons une base réelle d’amélioration. Ce projet était prévu en septembre dernier, mais les différents confinements l’ont retardé.

Nous envisageons aussi la limitation de vitesse dans l’axe principal, la mise en place d’un stop et l’installation de miroirs.

• Un membre du Conseil soulève de nouveau la question du fauchage tardif. En effet, il est dérangé esthétiquement par ce choix. Il porte sa vision, mais celle aussi d’un certain nombre de promeneurs qui ne voient dans ce choix qu’un manque d’entretien de l’espace.

Ce choix a été pris par la Maire afin de créer un espace prairie, de sensibiliser les gens à une autre façon de voir, penser la nature et de permettre le retour de la faune et la flore naturelles dans cet espace modifié par l’homme, tout en suivant les nouvelles réglementations en matière d’entretien des espaces verts. La maire envisage aussi de profiter de cet espace (après quelques années de développement) pour mettre en place un espace pédagogique (fiches signalétiques faune et flore), en collaboration avec le CPIE.

Ces visions éloignées de ce qu’est la nature et ce que doit être un « jardin public » n’ont lors de ces échanges pas trouvées de solutions.

A l’heure actuelle, la Maire a fait le choix de tondre la première partie du Jardinet afin que chacun puisse trouver les espaces dont il a besoin.

Lors de ce Conseil, elle a aussi proposé de réduire cet espace de prairie et les a informés qu’elle allait installer des panneaux afin d’expliquer le fauchage tardif.

• Nous échangeons aussi sur les dernières décisions prises en Communauté de Communes sur la section déchets. Il est rappelé que des changements auront lieu en 2022 (un ramassage une semaine sur deux), mais que la priorité est donné au tri et qu’il est nécessaire que chacun soit vigilant à ne pas dépasser les 12 levées prévues dans la part fixe ordures ménagères, sachant que chaque levée supplémentaire est facturée à 7,50euros

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Sonia HUART | Marie-Claire MARTEL | Marjorie MATHIEU | Viviane  VENIER | Alexis VENIER | Fabien  DE VEENE |
| Laurent MIDON | Alexandre  DROUVILLE | Denis  DROUVILLE | Alexandre  LOUIS | Gérard  COQUERON |  |

Nombre de page : 4